



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



OFFICE DU BACCALAUREAT



LE DIRECTEUR

MOTIFS DE REJET DE DOSSIER DE CANDIDATURE AU BACCALAUREAT (A REGULARISER)

Les **dossiers** frappés par les cas de manquements ci-après sont **rejetés** à la réception. Leur **régularisation** devrait se faire dans la période **du 23 janvier au 03 février 2023**.

1. Jugement récent non justifié par le CFEE ou par l'acte d'annulation et l'autorisation d'inscription de naissance ;
2. BFEM ou CFEE non conformes pour les candidats individuels en 1^{ère} inscription avec jugement récent ;
3. Prénom(s) ou NOM figurant sur l'état civil différent(s) de ceux mentionnés dans le formulaire ou sur le relevé de notes ;
4. Lieu de naissance figurant sur l'état civil différent de celui mentionné dans le formulaire ou sur le relevé de notes ;
5. Options (LV, autres options) non renseignées ;
6. Absence de visa du médecin ;
7. Dossier non signé par le candidat ;

8. Extrait de naissance mal rempli, surchargé ou non signé par l'officier d'état civil ;
9. Photocopie ou copie d'extrait de naissance.